



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 13 septembre 2022

CHARBONNAGE ILLÉGAL-OPÉRATION DE DESTRUCTION DE DEUX CHARBONNIÈRES

La Direction Départementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) a procédé à la destruction de deux charbonnières illégales.

La première, le mardi 6 septembre 2022 au lieu-dit Bandramaji à Bouyouni, d'un volume de 40 M3 avec l'appui de la gendarmerie.

La seconde, le mercredi 7 septembre 2022 au lieu-dit Dzoucoundrouni à Combani, d'un volume de 65 M3 avec l'appui de la police municipale de Tsingoni.

Ces actions ont été entreprises dans le cadre du plan d'actions de la Mission Inter-service de l'eau et de la nature de Mayotte (MISEN976).

La DAAF rappelle que la pratique du charbonnage est strictement réglementée et que les contrevenants à la réglementation s'exposent à des poursuites au titre du code forestier.



Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976